



R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de la Corse-du-Sud

COMMUNE de CUTTOLI-CORTICCHIATO

**Nombre de membres :**

Afférents au conseil Municipal : 19

En exercice : 16

Qui ont pris part à la délibération : 13

Dont pouvoirs : 1

L'an deux mil vingt cinq, le vingt et un juillet, à 18h00, le Conseil Municipal de la commune de **CUTTOLI-CORTICCHIATO**, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Jean-Baptiste BIANCUCCI**.

Date de la convocation : 17/07/2025

Date d'affichage : 31/07/2025

Étaient présents : M. Jean-Baptiste BIANCUCCI, M. Jean Toussaint MICALETTI, M. Jérôme PIERLOVISI, M. Jean-Baptiste TORRE, Mme Céline PAOLETTI, Mme Marie-Paule CRUCIANI, M. Jean Nicolas ANTONIOTTI, Mme Sarah SENTENAC, Mme Pascale Lydia SAULI ANDARELLI, Mme Isabelle TORRE TEMAROHIRANI, M. Philippe CHIAPPE, M. Jean-Baptiste VINCIGUERRA.

Étaient absents excusés : Mlle Inès Angéline TRAORE DIT LEROUX.

Étaient absents non excusés : M. Joseph FRATONI, Mme Martine FRATONI, Mlle Pauline TORRE.

Procurations : Mlle Inès Angéline TRAORE DIT LEROUX en faveur de Mme Marie-Paule CRUCIANI.

Secrétaire : Mme Stéphanie PAGANELLI.

**OBJET : DELIBERATION RELATIVE A LA CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE A TEMPS COMPLET (35H) A LA SUITE D'AVANCEMENT DE GRADE**

**Délibération n° : MA-DEL-2025-048**

Le Maire de la commune de Cuttoli- Corticchiato expose au Conseil Municipal, qu'un agent remplit toutes les conditions pour accéder à un avancement de grade.

Compte tenu de l'arrêté en date du 27/05/2025 MA-ARR-2025-029 portant sur les lignes directrices de gestion après avis du comité social territorial en date du 22/04/2025.

Compte tenu de la délibération en date du 21/07/2025 relative à la mise en place du taux de promotion applicable au personnel de la collectivité après avis du Comité Social Territorial en date du 20/06/2025.

Compte tenu que le grade visé par la présente délibération est accessible exclusivement par la voie d'avancement de grade conformément à l'article L 313-4 du CGFP impliquant l'absence d'obligation à procéder à une déclaration de création et de vacance de poste.

Après délibération le conseil municipal à l'unanimité des membres présents, décide compte tenu des besoins du service :

de créer à compter du 21/07/2025

- 1 poste d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet (35h),

L'échelonnement indiciaire, la durée de carrière et les conditions de recrutement sont fixées conformément au statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux.

De modifier en ce sens le tableau des effectifs.

Les crédits nécessaires à la rémunération des agents ainsi nommés et les charges sociales s'y rapportant, seront inscrits au budget, aux articles et chapitre prévus à cet effet.

02A-212001036-20250721-MA-DEL-2025-048-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception : 31/07/2025  
Ainsi fait et délibéré

les jours, mois et an que dessus.



Certifiée exécutoire après transmission à la  
Préfecture de Corse-du-Sud et publication par  
voie d'affichage le 31/07/2025

Pour extrait certifié conforme  
Le Maire, M. Jean-Baptiste BIANCUCCI

